

Bureau du 29 septembre 2003

Décision n° B-2003-1714

commune (s) : Chassieu

objet : **Acquisition d'une parcelle située rue Georges Claude et appartenant à madame Andrivet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de la rue Georges Claude à Chassieu, d'une parcelle de terrain de 371 mètres carrés, située en bordure de ladite voie, cadastrée sous le numéro 371 de la section CA et appartenant à madame Andrivet.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, madame Andrivet céderait le bien en cause à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'arrêté de lotissement n° L69271-93-0003 en date du 20 juin 1994 ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu l'arrêté de lotissement n° L69271-93-0003 en date du 20 juin 1994 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 :

- en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 pour ordre - exercice 2004,

- et en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 550 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,